



MUNICIPALITE DE SONVILIER

Place du Collège 1

2615 Sonvilier

FAC 8 MAI 2026

RASSEMBLEMENTS FESTIFS NON AUTORISES

Avec l'arrivée des beaux jours, notre région risque, à nouveau, de devenir une cible privilégiée pour l'organisation de rassemblements festifs non autorisés (rave parties ou free parties). Ces rassemblements ont tendance à se concentrer sur les week-ends prolongés, parfois à la suite d'interventions dans les cantons voisins (Jura/Neuchâtel) et peuvent rassembler des milliers de personnes, ce qui rend l'intervention de la police cantonale difficile, voire impossible.

Au vu des événements des années précédentes dans la région, notamment les occupations illicites de terrains agricoles et forestiers, il est important de renforcer notre vigilance collective pour prévenir ces nuisances. Les propriétaires de terrains agricoles ou de forêts sont invités à pratiquer une surveillance accrue et signaler tout repérage.

Dans ce contexte, il est recommandé :

- **Sécurisation des accès** : Si possible, pensez à entraver physiquement l'accès aux sites sensibles (barrières, obstacles) dès maintenant.
- **Signaler les mouvements** : Toute arrivée suspecte de véhicules de type camions, convois, ou mouvements de foule inhabituels doit être signalée immédiatement à la Police cantonale bernoise (117).

La Préfecture du Jura bernois rappelle que ces événements illégaux causent des désagréments importants : nuisances sonores, dégradations des sols, pollution, effroi pour le bétail et problèmes de sécurité publique.

Nous vous remercions de votre collaboration pour préserver la quiétude de nos paysages et la sécurité de nos concitoyens.

Le Conseil communal

Sonvilier, 8 mai 2026